



Relais du Lavoir

NUMÉRO 40 - JUIN 2018

T
O
U
R
R
E
T
T
E
S

Atelier Galerie

Var



La mairie est ouverte au public du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
ainsi que le samedi matin de 9h à 12h

Les permanences :

M. le Maire, Camille Bouge

reçoit sur rendez-vous le lundi, le vendredi
après-midi et le samedi matin de 10h à 12h
Tél 04 94 39 07 20

Michel Auffret (Administration Générale)

reçoit sur rendez-vous
Tél 06 37 55 81 88

m.auffret@mairie-tourrettes-83.fr

Jean-Louis Giraud (Urbanisme)

reçoit le mardi de 9h à 12h
Tél 04 94 39 98 15

jl.giraud@mairie-tourrettes-83.fr

Gérard Barra (Travaux)

reçoit le jeudi de 10h à 12h
Tél 04 94 39 98 15

g.barra@mairie-tourrettes-83.fr

Raymonde Aubault (Affaires Sociales)

reçoit le mardi, le mercredi, le jeudi matin
de 10h à 11h45

Tél 04 94 39 98 17

r.aubault@mairie-tourrettes-83.fr

Anne-Marie Gauberti (Affaires Scolaires)

reçoit le mercredi et le jeudi matin
de 9h30 à 12h

Tél 06 77 65 91 68

am.gauberti@mairie-tourrettes-83.fr

La Police Municipale du lundi au vendredi

de 8h à 12h et de 13h à 20h

pm@mairie-tourrettes-83.fr

Tél 04 94 39 98 18

n° d'urgence 06 81 81 65 76

(24H/24H - 7/7 jours)

Melany GUIDO (CCAS) assure une

permanence du service social les mercredi
et les vendredi après-midi

HORAIRES DE LA MÉDIATHÈQUE DE TOURRETTES

Le lundi, le mercredi et le vendredi : de 15h00 à 18h00

Le mercredi et le samedi matin : de 10h00 à 12h00

SOMMAIRE

- P2 PERMANENCES
- P3 LE MOT DU MAIRE
- P4 LES FINANCES COMMUNALES
- P6 URBANISME
- P7 LES ECOLES
- P8 ACCUEIL LOISIRS SANS HÉBERGEMENT
- P10 TRAVAUX
- P11 CCAS
- P12 VALORISATION ET PROTECTION DU PATRIMOINE
- P15 ACTIONS MECENAT
- P16 MÉDIATHÈQUE
- P17 FESTIVITÉS
- P18 FESTIVAL DE JAZZ
- P20 ARTISTES
- P21 LES ARTS AU COEUR DU VILLAGE
- P22 ASSOCIATIONS
- P24 INFOS MAIRIE
- P25 COMMUNAUTE DE COMMUNE
- P27 COMPTEUR LINKY
- P30 UN FAIT DIVERS DE L'AUTOMNE 1677
- P31 ETAT CIVIL



LE MOT DU MAIRE

**Chères Tourrettannes, Chers Tourrettans,
Chers amis,**

La saison des festivités est là. En témoignent les pages de couverture de votre revue communale : le festival de Jazz Place du Château du Puy, les Arts au Cœur du village et bien sûr la Fête de la Musique, la fête patronale de la Saint Martial, sa procession, l'Aïoli Place de l'Horloge, le Salon du Livre et des Mangas, la Soupe au Pistou, les Greniers dans la rue, les concerts....

Si je cite toutes ces manifestations, c'est pour vous convaincre d'y participer.

Trop souvent, lorsqu'on habite une commune, on ne vit que dans son quartier et on ne vient dans le village que pour des formalités à la mairie ou pour accomplir son beau devoir de citoyen en votant lors des différentes élections.

Soyez fiers de votre village, venez-vous y promener, le redécouvrir régulièrement. Abonnez-vous à votre bibliothèque, visitez les onze ateliers d'artistes, la jolie brocante de la Place du Terrail, fréquentez régulièrement notre superbe salle d'expositions, venez assister aux conférences de l'association Tourrettes Héritage, restaurez-vous au Café des Arts, à la Vigne Vincent ou à la Pause

Tourrettanne, revisitez avec vos amis le « Musée à Ciel Ouvert » dont les 80 œuvres sont portées par les rues et les ruelles qui s'enlacent en colimaçon autour de l'église, entrez dans l'église Saint-André pour vous recueillir ou admirer les tableaux de Saint Roch, Saint Jean-Baptiste, Marie-Madeleine, Gesthsemani ou la magnifique « Adoration des Rois Mages », projetez-vous en imaginant le clocher très prochainement restauré et magnifié grâce à tous les généreux donateurs que vous êtes ou que vous pouvez devenir.

Appropriiez-vous votre village, faites-le découvrir et aimer à vos amis.

Il faut faire de Tourrettes, Musée à ciel ouvert, une destination touristique particulièrement attractive et singulière de la Côte d'Azur, un village dédié à l'art, à la culture et à l'art de vivre.

Nous devons tous en être les promoteurs et les ambassadeurs.

Merci de votre aide. Merci au monde associatif, au Comité des Fêtes, à Tourrettes Héritage.

Bien à vous toutes et tous.

Avec toute mon amitié.

LES FINANCES COMMUNALES

La séance du conseil municipal du 10 avril 2018 a été essentiellement dédiée aux finances de la commune avec dans un premier temps l'approbation des comptes administratifs 2017 et ensuite une mise au vote des budgets primitifs 2018.

VOICI POUR 2018 LES POINTS FORTS ÉVOQUÉS EN SÉANCE :

DES FINANCES SAINES – UNE GESTION RIGoureuse

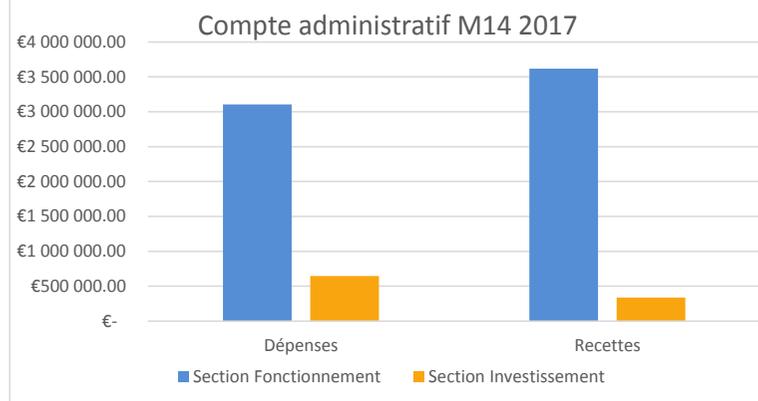
MAINTIEN DES TAUX DES TAXES en 2018 =	PAS DE RECOURS A L'EMPRUNT depuis 2016 0 €	UNE REDUCTION DE LA DETTE COMMUNALE →
OPTIMISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Soit une diminution depuis 2015 d'environ 11 %	ACCOMPAGNEMENT DU MONDE ASSOCIATIF 54 350.00 €	NOMBREUX PROJETS D'INVESTISSEMENT 2 028 499.06 €

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

En ce qui concerne les comptes administratifs de l'année 2017, sorte de bilan comptable des activités de la mairie, les éléments sont détaillés ci-après :

BUDGET GENERAL COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – M14

	Section Fonctionnement	Section Investissement
Dépenses	3.104.649,71 €	647.725,54 €
Recettes	3.616.975,79 €	338.815,37 €



Les comptes 2017 font apparaître vu les reports des années antérieures, un excédent de fonctionnement de 783.303,09 €, dont 512 326.08 € sur la seule année 2017.

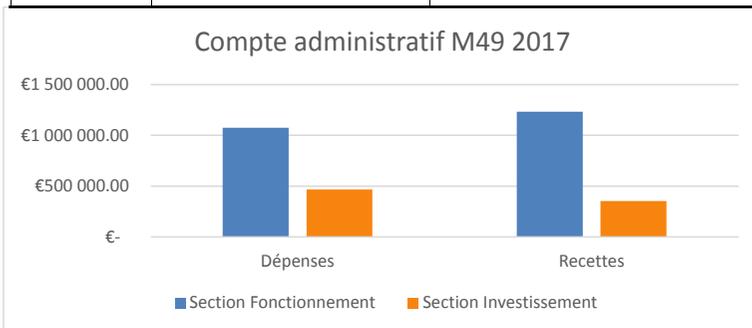
Un travail important a été fait afin de réduire sensiblement les dépenses de fonctionnement des charges courantes et du personnel, ce qui a eu pour conséquence de dégager un excédent très intéressant pour permettre des investissements futurs.

Il convient de noter qu'aucun emprunt n'a été prévu en 2017.

Tous les travaux en investissement ont été portés par de l'autofinancement communal.

BUDGET DE L'EAU/ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – M49

	Section Fonctionnement	Section Investissement
Dépenses	1.075.425,49 €	466.452,14 €
Recettes	1.233.370,16 €	354.058,72 €



La lecture de ces comptes nous informe d'un excédent sur la section de fonctionnement ou d'exploitation de 204.596,87 € et d'un résultat sur la section d'investissement de 1.081.209,64 € y compris reprise des résultats des années antérieures.

Cette somme sera reportée sur le BP 2018 permettant de financer des travaux et des biens sans avoir recours à de l'emprunt.

L'année dernière des travaux importants permettant la lutte contre les eaux parasites dans le réseau d'assainissement ont été entrepris faisant ainsi suite aux travaux déjà réalisés en 2016 et permettant le lien avec les orientations obtenues dans le cadre des schémas directeurs d'eau et d'assainissement.

BUDGETS 2018

Lors de ce conseil municipal il a été ensuite proposé au vote les 2 budgets primitifs de la commune, le budget général M14 et le budget de l'eau de l'assainissement M49.

BUDGET GENERAL M14

Le budget primitif s'équilibre à 3.566.808,89 € pour la section de fonctionnement et à 2.406.962,37 € pour la section d'investissement.

De nombreux projets seront réalisés en investissements (travaux de voirie, travaux de chaufferie aux écoles, création d'un musée et de deux ateliers d'artistes... etc).

BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT M49

Le budget primitif s'équilibre à 1.552.330,97 € pour la section de fonctionnement et de 1.779.660,16 € pour la section d'investissement.

Il convient de noter les travaux importants d'investissement prévus à la station d'épuration qui a 12 ans et la continuité dans la réalisation des travaux de modernisation des réseaux en lien étroit avec la réalisation des schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement.

Alex PELLEGRINO

Conseiller municipal en charge des Finances

URBANISME

ELABORATION DU PLU – POINT D'ÉTAPE



Réunion publique PLU du 20 mars 2017

Le 20 avril 2018 s'est terminée l'enquête publique, phase importante dans le processus d'élaboration de notre PLU. Pendant un mois un commissaire enquêteur a reçu les doléances des administrés qui, après avoir pris connaissance du projet de PLU, ont souhaité faire part de leurs avis et remarques portant essentiellement sur le zonage et le règlement.

Le commissaire enquêteur a eu un délai réglementaire pour transmettre son rapport définitif dans lequel il a conclu en donnant son avis écrit sur les différentes demandes des administrés et sur le projet.

Ce rapport est consultable sur le site Internet de la commune et en mairie.

Cependant, une zone spécifique implique de retravailler avec les services de l'Etat et de préparer un document exhaustif modifié. Une enquête publique complémentaire pourrait donc au vu de l'évolution dudit document être ouverte au 2^{ème} semestre 2018.

L'approbation du PLU entier devrait être votée fin d'année 2018.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la rubrique "Urbanisme" de notre site Internet. Vous pourrez y retrouver entre autres toutes les pièces du dossier du PLU ainsi que l'arrêté préfectoral du plan d'exposition au bruit.

Jean-Louis GIRAUD
Adjoint à l'Urbanisme

ECOLES

ECOLE MATERNELLE

Tout d'abord, insistons sur l'urgence d'inscrire les enfants qui entreront à l'école en septembre. S'adresser à la Mairie, service scolaire, tous les jours de 9h à 12h, ou sur le site de la mairie.

Cela est très important, car le nombre d'enfants détermine notre carte scolaire.

- **Des « goûters parents »** sont organisés tous les mois à 16h30 au profit de la coopérative de l'école. Les ventes se font en direct ou à emporter. Ces goûters ont un gros succès grâce à l'implication des délégués de parents d'élèves, que nous remercions.

- **Sortie de fin d'année :** Tous les enfants ont passé la journée au musée océanographique et au jardin botanique de Monaco.

- **Fête de fin d'année :** le Vendredi 22 Juin. Stands gratuits, tombola, buvette... Merci aux parents qui se sont inscrits pour tenir les stands.

Présence sur le parking du « T'chi belge » bien connu sur le canton et dont les enfants fréquentent notre école. Il vendra ses spécialités et les bénéfices seront reversés à la coopérative de l'école.



- **Une nouvelle cabane** a été achetée par l'école et installée par les services techniques de la Mairie, pour abriter les matériels de nos petits jardiniers.

ECOLE ELÉMENTAIRE

- **Ouverture de la BCD** en novembre dernier. Aménagée grâce à l'achat de mobiliers et de livres par l'école. La Mairie l'a dotée également d'un superbe écran multifonctions.

Le Ministère de l'Education Nationale a financé le poste d'un jeune homme en service civique : Julien Béal, tourrettan et ancien élève de l'école et qui a aussi largement participé à cette opération.

- Culture :

Trois représentations théâtrales, pour tous les élèves, ont été données en partenariat avec le Foyer rural Fayence/ Tourrettes .
Action « Dis moi 10 mots » avec Emmanuelle Lanzoni , responsable de la Médiathèque de

Tourrettes. Nous espérons reprendre cette expérience qui a eu beaucoup de succès, l'année prochaine.

Le 12 Juin Monsieur le Maire et son adjointe Madame Gauberti, ont offert cette année encore , un dictionnaire à chacun des 43 élèves du CM2 qui vont partir au collège.

- SPORT :

- Aviron pour les CM2
- Golf pour les CM1
- Rugby pour les CE2.

- **VISITE DE LA FOIRE AGRICOLE LE VENDREDI 18 MAI :** une journée parmi les animaux de la ferme.

- **FÊTE DE L'ECOLE :** Vendredi 29 juin Kermesse de fin d'année.

Bonnes vacances à tous !!

Anne-Marie GAUBERTI
Adjointe aux Ecoles

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

RETOUR SUR LES VACANCES D'HIVER 2018

Malgré l'épisode neigeux que nous avons connu sur cette période de vacances, les enfants ont tout de même pu profiter de nombreuses activités et de belles sorties.

AU PROGRAMME :

Durant la première semaine le thème était « L'hiver est là » : divers ateliers créatifs (création de neige artificielle, création d'un décor enneigé, fabrication de minis luges....), petite promenade sous la neige, concours de dessin, sortie à Fun City à Fréjus.

Séjour ski : Durant cette première semaine de vacances, certains enfants et ados ont eu la chance de participer au séjour ski organisé dans les environs de Barcelonnette. Logés dans un superbe village vacances, tous les participants ont pu profiter de la piscine, de la salle de jeux, des diverses soirées à thème. Bien évidemment, la neige était au rendez-vous, un peu trop même... Nous n'avons pas pu profiter du ski autant que prévu mais ce fut quand même un réel plaisir pour tous de « dévaler » les pistes de PRALOUP. Une belle randonnée en raquettes est venue compenser les quelques heures de ski manquées.

La deuxième semaine était basée sur le carnaval : de nombreux ateliers créatifs ont été mis en place pour préparer les décors, les masques, les affiches qui nous ont permis d'organiser la belle journée carnaval qui s'est déroulée au centre. Les enfants ont également pu profiter des sorties bowling à Cannes, Hitech 2 move à Villeneuve Loubet + jeux d'extérieur et mini fête foraine à l'Eco'parc de Mougins, bowling à Cannes.

VACANCES DE PRINTEMPS 2018

L'accueil de loisirs a fait appel une nouvelle fois lors des vacances de printemps (cela devient coutumier sur cette période) à diverses associations cantonales. Ces associations sont intervenues gracieusement et ont partagé leur passion pour leur sport avec les enfants, les ados et les animateurs. Chacun a pris du plaisir en partageant ces moments sportifs ou culturels. Nous tenons à remercier pour leur investissement et leur générosité :

Le Boxing Club Fayence, Les Majorettes du Pays de Fayence, Le Jiu Jitsu Brésilien du Pays de Fayence, L'Etoile Pongiste du Pays de Fayence, Le Harras des Villards (Callian), Le Football Club du Pays de Fayence, L'Entente du Pays de Fayence

Athlétisme, Le Rugby club du Pays de Fayence, La Médiathèque Municipale de Tournettes.

Ces rencontres nous permettent de passer d'excellents moments de partage, de sport, de convivialité Un grand merci également à la Communauté de Communes qui met à notre disposition les infrastructures nécessaires à l'organisation de ces activités.

Des sorties étaient également programmées pour ravir petits et grands : cinéma à Montauroux, Bois des lutins ou Village des fous à Villeneuve Loubet, journée aventure à l'Accro-branches/Parc animalier à Flassans...

N'oublions pas la grande journée de remise en place du poulailler et du potager du centre. Tous les groupes se sont impliqués à leur manière. Des plus petits de 3 ans aux grands de 14 ans pour les enfants et un peu plus pour les animateurs..... Chacun a apporté sa pierre à l'édifice. Certains ont peint les barrières, d'autres ont décoré des galets ou encore créé les étiquettes pour les futures plantations. Les plus grands ont désherbé, confectionné des épouvantails, pioché

Un grand merci à l'équipe du service technique municipal pour leur précieuse aide et notamment Isabelle et Alan qui nous avaient préparé le terrain et Nicolas et Dorian pour la rénovation complète du poulailler



LES VACANCES D'ÉTÉ ARRIVENT !

Cette période estivale est vivement attendue par les écoliers, les collégiens et les lycéens. L'équipe d'animation du centre de loisirs de Tourrettes leur promet un été inoubliable.

Activités aquatiques : *journée plage, piscine, aqualand....*

Ateliers création : *préparation du spectacle, création personnelle...*



LE CLUB ADOS :

Le club ados fonctionne toute l'année. Nous proposons aux collégiens et lycéens de Tourrettes ou de Mons (commune conventionnée), des sorties ou soirée environ deux fois par mois hors vacances scolaires (vendredi soir, samedi ou dimanche).

LA GARDERIE PRIMAIRE (DÉCLARÉE À LA DDCS) DU SOIR :

Celle-ci est ouverte à tous les enfants scolarisés à l'école de Tourrettes du CP au CM2. Les enfants inscrits y sont accueillis de 16h30 à 18h30 et



LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DE LA PAUSE MÉRIDIANNE (PRIMAIRE) :

Elles permettent aux enfants inscrits à la cantine de profiter tous les jours entre 11h30 et 13h20 d'activités ludiques, créatives, sportives, etc. Ces activités mises en place gratuitement (incluses dans le tarif cantine) par le service animation municipal sont ouvertes aux enfants inscrits à l'accueil de loisirs.

Sports nautiques : *téléski nautique, canyoning, voile, kayak, aviron....*

Mini camp. Veillées à thème : *soirée plage, luna park..... Potager et poulailler. Sorties diverses.*

Le spectacle du centre qui aura lieu le vendredi 27 juillet sera sur le thème des célébrités disparues.

Les inscriptions pour les vacances d'été se dérouleront du 28 mai au 16 juin.

Nous accueillons également les collégiens en périodes scolaires tous les soirs après le collège de 16h45 à 18h30. Une adhésion trimestrielle de 10 € est nécessaire pour profiter de cet accueil. Un minimum de cinq adhérents permettra à cet accueil de perdurer pour l'année scolaire 2018/2019.

peuvent participer s'ils le souhaitent à diverses activités : jeux de société, activités manuelles, jeux de ballons....

Pour toutes les activités proposées ci-dessus, vous pouvez contacter le service animation enfance et jeunesse municipal qui se fera un plaisir de vous renseigner : Bureau : 04 94 70 35 16
Port. du Directeur (Eric Bochet) : 06 77 65 91 57
Port. animateur : 06 75 57 97 73
centre_de_loisirs@mairie-tourrettes-83.fr

Anne-Marie GAUBERTI
Adjointe aux Ecoles

LES TRAVAUX



AMÉNAGEMENT DES ÉCOLES CENTRE ALSH/ SALLE POLYVALENTE

Les travaux sont terminés depuis le début de l'année, les tourrettans ont accueilli favorablement la réalisation d'un aménagement autour des groupes scolaires, pour un montant de 63 293 € TTC. En effet, il a été créé un parking à l'entrée de la zone, pouvant accueillir 23 véhicules. Des emplacements ont été matérialisés autour des écoles avec l'implantation d'un ralentisseur et pour le personnel enseignant et assimilé, 14 places leur sont dédiées derrière l'école élémentaire.



TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT CHEMIN DES TERRASSONNES :

Suite à l'acquisition d'une grande partie du chemin des Terrassonnes et aux nombreuses demandes des riverains, des travaux importants d'assainissement et d'eau potable ont été réalisés par l'entreprise Bertrand-Mallet-Nardelli, sous l'égide de la mairie. Les administrés de ce quartier sont heureux de la qualité des travaux réalisés et je les remercie d'en avoir témoigné à maintes reprises.



On salue l'arrivée de M. Jean-Marie Brisson, nouveau responsable du service technique, qui vient de la commune de Montauroux où il exerçait des fonctions similaires à la fois techniques et de management.

Nous souhaitons la bienvenue à Jean-Marie !

AMÉNAGEMENT DU ROND-POINT DES CROUIS



Début juin, des travaux de végétalisation vont être réalisés, pour un montant de 38 025 € TTC. Cet aménagement paysager spécifique est particulièrement en lien avec le quartier (*implantation de vignes / amandiers, rosiers*).

L'accent a été mis sur l'insertion visuelle et la cohérence des essences choisies.

Gérard BARRA
Adjoint aux travaux

CCAS



BOURSE AUX PERMIS DE CONDUIRE

Nous rappelons que le CCAS propose une « bourse » pour aider les jeunes tourretans de 18 à 25 ans à financer leur permis de conduire, sous certaines conditions (ressources et motivation...). N'hésitez pas à prendre contact avec notre service.

LOGEMENTS SOCIAUX

Au mois de février, les personnes pour lesquelles des logements sociaux ont été attribués dans la résidence AURELIA 2, quartier des Terrassonnes, sont toutes rentrées dans leurs logements. On recensait 4 T2, 10 T3, 10 T4 et 1 T5. Bienvenue à toutes et tous.

NOUVEAUX-NÉS SUR LA COMMUNE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, tous les nouveaux-nés tourretans reçoivent un bon d'achat à utiliser à la boutique « BB REV » aux Mercuriales d'une valeur de 50€, dont 40€ de la part de la commune et 10€ de BB REV.



TELE-ALARME COMMUNAUTE DE COMMUNES

A ce jour, environ 160 foyers sont équipés de ce service qui s'adresse aux résidents des neuf communes du Pays de Fayence. Pour rappel, 14 tourretans bénéficient à ce jour du dispositif de télé-alarme. Ce service, assuré depuis le mois de février par la société « SECURITAS TELE-ASSISTANCE » qui a remplacé « DELTA REVIE83 », est une sécurité pour les personnes malades ou âgées en cas de chute ou de malaise et apporte aussi plus de sérénité aux familles. Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt de 50 %. Une aide du Département peut être allouée selon divers critères (voir avec le Centre Communal d'Actions Sociales -CCAS- de votre commune). Renseignements au 04 94 76 02 03.

MINIBUS A VOTRE SERVICE

Nous proposons aux personnes âgées ou handicapées qui ne disposent pas de moyen de transport individuel pour aller faire des courses, un service d'accompagnement avec le minibus de la commune (8 personnes maximum), deux fois par mois le jeudi matin. Pour plus de renseignements, veuillez vous rapprocher de notre CCAS.



CANICULE

Comme chaque été, nous conseillons à nos aînés de bien s'hydrater, de rafraîchir leurs logements et d'éviter de sortir au moment des pics de chaleur.

REPAS DES SENIORS

Le repas des seniors aura lieu le samedi 15 décembre 2018 à 12h00 Salle du Coulet

RENSEIGNEMENTS PAR TEL :
04.94.39.98.17 – 06.30.55.49.18

PAR MAIL :
r.aubault@mairie-tourrettes-83.fr
m.guido@mairie-tourrettes-83.fr

Raymonde AUBAULT
Adjointe aux Affaires Sociales

VALORISATION ET PROTECTION DU PATRIMOINE

REHABILITATION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE ST ANDRE

1^{er} BILAN FINANCIER : + de 17 000 € DE DONNÉS - SOYEZ NOMBREUX PRÉSENTS À NOS CÔTÉS.



Dans le Lavoir de Juin 2017, nous vous avons exposé les raisons pour lesquelles il était nécessaire de restaurer le clocher de l'église, compte-tenu des désordres constatés sur un plan technique.

Un an plus tard, il semble intéressant de dresser un constat sur l'avancée de ce dossier.

Tout d'abord, les travaux à réaliser

et leur enveloppe ont bien été définis par l'architecte du Patrimoine, la restauration du clocher s'élèvera à 95.022 € HT, avec un plan de financement comportant trois parties : de l'autofinancement communal, des subventions et du mécénat populaire. Tous ces points ont été validés en conseil municipal le 18 décembre 2017.

Durant cette année de recherche de financement, la commune a pu compter sur l'accompagnement de la Fondation du Patrimoine, comme cela fut le cas dans le passé lors de la restauration de tableaux de l'Église, notamment « L'Adoration des Rois Mages » et « St Roch ».

La Fondation du Patrimoine est un organisme privé indépendant à but non lucratif, dont la vocation est de défendre et de valoriser le patrimoine français et notamment le patrimoine rural.

Par le biais de cet organisme, tout

donateur peut participer, soit en remplissant le dépliant joint, soit par Internet sur le site www.fondation-patrimoine.org. Pour information vos dons sont défiscalisables.

Un grand merci aux généreux donateurs qui ont répondu présents, marquant l'attachement à notre village, à notre culture.

Mais cela ne suffit pas, nous devons être tous mobilisés pour ce beau projet qui s'inscrit dans l'histoire de la commune.

En attendant les participations diverses et variées, les travaux sont prévus en octobre 2018 et dureront 6 mois environ.

Pendant le chantier, vous pourrez venir sur le site, des visites avec l'architecte du Patrimoine seront organisées, nous ne manquerons pas de vous informer de l'évolution du projet.



Michel AUFFRET
1^{er} Adjoint

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. **Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.**

- OU de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €). **Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.**

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. **Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt**

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir, la conservation et la mise en valeur du patrimoine de nos régions.

La Fondation du Patrimoine a pour but essentiel de sauvegarder et de valoriser le patrimoine rural non protégé. Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, patrimoine industriel, mobilier, naturel... tous les types de patrimoine de proximité sont éligibles à l'action de la Fondation.

3 moyens d'actions :

Le label : Sous certaines conditions, ce label permet aux propriétaires privés de bénéficier de déductions fiscales incitatives pour des travaux extérieurs réalisés sur des édifices visibles de la voie publique

La souscription publique : Elle permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif

La subvention : Liée au succès de la souscription, elle constitue un outil supplémentaire permettant de soutenir collectivités et associations.

La Fondation du patrimoine dispose d'une organisation décentralisée à l'échelle régionale, départementale et locale grâce à la présence de plus de 500 délégués et environ 60 salariés.



FONDATION DU
PATRIMOINE
Palais de la bourse CS 21856
13221 Marseille Cedex 01

Tél : 04.91.39.56.70

Mail : ludivine.rogliano@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org

FONDATION
DU PATRIMOINE



Var

SOUSCRIPTION

FAITES UN DON

Clocher de l'église Saint André

Projet après restauration © commune de Tourrettes



TOURRETTES (83)

Faites votre don en ligne !



Le conseil municipal souhaite valoriser l'église paroissiale Saint André compte tenu de son importance patrimoniale, par la restauration du clocher et l'habillage de la flèche, ce dernier étant visible depuis la plaine, comme cela est le cas dans les villages perchés.

L'église Saint André est citée dès le XI^{ème} siècle. Elle fut détruite et reconstruite au XV^{ème} siècle. Le clocher quant à lui fut érigé au XVII^{ème} siècle vraisemblablement en 1670 en ayant connu au fil du temps quelques transformations.



En 2018, il est prévu la réalisation des travaux de restauration sous la direction de Patrick SALES, architecte du patrimoine. Des désordres ont été constatés au niveau du clocher, en façade ouest, des travaux de renforcement de la structure devront être réalisés avec une mise en valeur des façades.

Le projet actuel permettant la consolidation du clocher et l'habillage de la flèche en tuiles vernissées, (plus de 6.000 tuiles à poser), s'inscrit de façon plus large dans le cadre de la redynamisation du centre ancien et participe au rayonnement communal.

Après avoir créé un musée à ciel ouvert, aidé et accompagné l'installation d'artistes autour des deux places incontournables du village, il convient maintenant de continuer sur cette voie en prenant conscience de l'importance du patrimoine culturel qui devient notre patrimoine culturel.



Un appel à la participation des tourrettans est lancé afin que chaque citoyen s'approprié le patrimoine de son village.



Soyez nombreux au rendez-vous!

Devenez acteur de cette restauration en apportant votre soutien financier car il est de notre devoir de transmettre un patrimoine restauré aux générations futures!

Oui, je fais un don de euros pour aider à la restauration du clocher de l'église Saint André à Tourrettes et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours.

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine. Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'impôt :

- sur le revenu de solidarité sur la fortune
 sur les sociétés

Nom ou société :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Comment faire un don ?

Par courrier : envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque (à l'ordre de « Fondation du patrimoine — clocher église — Tourrettes »), à l'adresse suivante :

FONDATION DU PATRIMOINE
Palais de la Bourse CS 21856
13221 Marseille cedex 01

Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque

Par internet : faites votre don en ligne sur notre site sécurisé :

www.fondation-patrimoine.org

Flashez ce QR Code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet.

Vous pouvez également faire votre don en espèces, accompagné de ce bulletin.



ACTIONS MECENAT

ASSOCIATION TOURRETTES HERITAGE PATRIMOINE

LE CLOCHER DE L'ÉGLISE DE TOURRETTES

Dans l'édition du mois de décembre 2017 du Lavoir, la nécessité d'une intervention imminente pour la sauvegarde du bâtiment était évoquée, ainsi que la réfection de la toiture pour la mise hors d'eau de l'édifice.

Le projet étant acté, Monsieur le Maire avait alors demandé à l'Association Tourrettes Héritage d'effectuer une recherche sur les différentes techniques et matériaux de couverture utilisés pour les toitures traditionnelles.

Historiquement, il en est ressorti qu'un grand nombre d'édifices de notre région civils et religieux ont conservé, à travers les siècles, depuis la période carolingienne, le mode de couverture « bourguignon », hérité de l'époque où Bourgogne et Provence ne formaient qu'une seule et même entité territoriale désignée indifféremment sous les vocables « Royaume d'Arles » ou « Royaume de Bourgogne ». Le choix s'est donc tout naturellement porté sur une toiture en tuiles plates polychromes dites « écailles de poisson ».

Depuis, l'Association accompagne le projet et met en œuvre tous les moyens de communication dont elle dispose :

- DIFFUSION PAR LE SITE WEB :

www.tourrettesheritage.fr

- **APPEL AU MÉCÉNAT** privé et au mécénat d'entreprise,

- **COMMUNICATION** auprès des visiteurs de notre village et installation d'urnes chez les commerçants et ateliers d'artistes (les petits ruisseaux font les grandes rivières !),

- **VENTES DE PRODUITS** en référence au projet, comme par exemple « la vente de tuiles » !

- **ORGANISATION** de manifestations, sorties et excursions dont le bénéfice est affecté à l'opération.

Les fonds collectés par l'association atteignent maintenant 12 000 euros et c'est un chèque de ce montant qui est versé à la Fondation du Patrimoine. Un dépliant présentant le projet est disponible en mairie. Il comporte les modalités de participation et un volet détachable pour accompagner les dons. Toute donation ouvre droit à dégrèvement d'impôt à hauteur de 66 % du montant dédié.

C'est un superbe projet de conservation du patrimoine bâti de la commune, mais aussi de son patrimoine culturel, car la mémoire du passé construit le futur de notre histoire et nous rappelle combien cette connaissance est importante.

CONFÉRENCES

D'OCTOBRE À DÉCEMBRE 2018, plusieurs conférences vous sont proposées par l'association.

Vous pouvez retrouver le programme sur le site de la mairie ou celui de l'association.

Gérard Saccoccini, Président

Association Tourrettes Héritage

Culture et Patrimoine, un futur pour notre passé

tourrettesheritage@orange.fr

www.tourrettesheritage.fr

MEDIATHÈQUE DE TOURRETTES

PRIX DES LECTEURS DU VAR

Sont en compétition :

- ROMANS ADULTES :

- 1- "La disparition de Stéphanie Mailer" de Joël Dicker (éditions de Fallois)
- 2- "Jours brûlants à Key West" de Brigitte Kernel (Flammarion)
- 3- "Massif central" de Christian Oster (éditions de l'Olivier)

- ROMANS JEUNESSE :

- 1- "L'aube sera grandiose" d'Anne-Laure Bondoux (Gallimard jeunesse)
- 2- " Fil de fer" de Martine Pouchain (Flammarion jeunesse)
- 3- "Miss Pook et les enfants de la lune" de Bertrand Santini (Grasset)

A votre disposition à la médiathèque de Tourrettes, dès le 1er juin. Fiche de participation à remplir sur place ou par internet.

A VENIR : SALON DU LIVRE ET DES MANGAS

Dimanche 29 juillet 2018 à la Médiathèque et sur la place de la Mairie de Tourrettes, Avec les animations de LUNDAÏ, Ateliers origami, furoshiki, tawashi à la Médiathèque, **Concours de dessin mangas à partir du 15 juin et jusqu'au 28 juillet 2018. Pour tous renseignements : 04 94 60 10 39.**

ATELIER PHILO

C'est avec passion que nous continuons à établir des liens intergénérationnels entre les résidents de Tassy et les enfants du centre de loisirs de Tourrettes.

En effet, deux ateliers philo se sont succédé : Mercredi 21 février « Qu'est-ce que le bonheur ? » et 18 avril dernier « Prendre ou perdre son temps », dans la salle du Coulet afin d'aider les enfants à réfléchir sur les questions importantes qu'ils se posent.

En préambule, un atelier ludique de découverte du massage entre enfants a été proposé par Emmanuelle Scotto Di Rinaldi, instructrice de l'association MISA France.

Puis, Madeleine-Marie Davaine, auteure de "Cœur d'enfants", est intervenue sur le thème de l'atelier-Philo. Elle guide les enfants et les adultes vers des réflexions autour des questions philosophiques de l'être, du temps et du bonheur.... Les enfants sont ainsi éveillés aux idées.

DIS-MOI DIX MOTS

Dans le cadre des "Dis-moi Dix mots", Carole Malirat est intervenue à l'école de Tourrettes le lundi 19 mars à 14h, ainsi qu'au domaine de Tassy à 15h30. Elle est devenue slameuse en 2009 après un concert de Grand Corps Malade. Elle est impliquée dans plusieurs associations et collectifs, anime des ateliers d'écriture et d'oralité.

URGENT - MEDIATHEQUE - APPEL AUX BENEVOLES

La médiathèque de Tourrettes recherche des bénévoles, pour faire vivre la médiathèque les mercredis et samedis matins.

« Que vous ayez quelques heures par semaine, par mois, par an..... C'est vous qui décidez ! » Une réunion d'information sera bientôt programmée afin de mettre en avant tous les avantages à s'impliquer dans la vie locale : rencontrer de nouvelles personnes, faire partager le goût de la lecture, des livres, de l'informatique, aider à couvrir les livres, participer à des animations diverses comme les ateliers philo ou le salon Manga, etc....

N'hésitez pas à contacter la médiathèque soit par mail : tourrettes@mediatem.fr, soit par Tél : 04 94 60 10.39

MANIFESTATIONS ESTIVALES

JUILLET

MERCREDI 4 JUILLET

Contes et légendes de Provence « les VARESTRELS »

VENDREDI 6 JUILLET ET SAMEDI 7 JUILLET

16ème Festival de Jazz à Tourrettes organisé par le Comité des Fêtes

SAMEDI 14 ET LE DIMANCHE 15 JUILLET Les Arts au cœur du village, 70 Artistes exposent dans les rues de Tourrettes. Organisé par les artistes de Tourrettes

SAMEDI 21 ET DIMANCHE 22 JUILLET

Fête de la Saint Martial, organisé par le comité des fêtes

DIMANCHE 29 JUILLET : 10^{ème} Salon du Livre et des Mangas

10H-18H : organisé par la Médiathèque de Tourrettes

AOUT

SAMEDI 4 AOÛT : Soupe au pistou à 20h30 Place de l'Horloge - organisé par le Comité des fêtes. Inscriptions : 06.87.49.96.59

DIMANCHE 19 AOÛT : Grenier dans la rue

en nocturne
16H- 22H organisé par la Mairie de Tourrettes

SEPTEMBRE

DIMANCHE 16 SEPTEMBRE

Tourrettes pose pour les artistes. Des artistes de tous horizons utilisant différentes techniques s'installent dans le village pour croquer ou peindre une vue de leur choix

SAMEDI 15 ET DIMANCHE 16 SEPTEMBRE

35^{èmes} Journées européennes du Patrimoine - Voir le programme, organisé par Tourrettes Héritage, Renseignements : 04 94 39 07 20 et sur www.tourrettes-heritage.fr - Contact : M. SACCOCCINI Gérard

QUATUOR A CORDES / Concert à 15h30 à l'église de TOURRETTES
30 ans avec le Quatuor Terpsycordes.

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE

7^{ème} Salon de l'automne, « Art et Nature » - Salle polyvalente du Coulet. A l'honneur : les matières naturelles et la nature
Organisé par Provence Riviera Organisation

JUILLET

DU 25 JUIN AU 12 JUILLET

M. PAUL - Exposition de tableaux

DU 13 AU 15 JUILLET

LES ARTS AU CŒUR DU VILLAGE

DU 16 AU 30 JUILLET

Exposition de Toiles avec Mme DECIEUX Nicole

AOUT

DU 01 AU 12 AOÛT

M^{me} FIUMARA Anna une exposition de sculptures

DU 15 AU 26 AOÛT

M^{me} LIÉGAUX, exposition de Peintures

DU 27 AOÛT AU 02 SEPTEMBRE

M^{me} MULLER DENIMAL Elisabeth - Exposition de Tableaux

SEPTEMBRE

DU 07 AU 16 SEPTEMBRE

M et M^{me} CARLEVAN – Boutis, coiffes, fichus d'hier et d'aujourd'hui.

DU 17 AU 23 SEPTEMBRE

Exposition Créative avec Mme BOUÉ Lise et ses amies

DU 24 SEPTEMBRE AU 03 OCTOBRE

M^{me} ANNE, exposition de Peintures

16^{ème} Festival de JAZZ de TOURRETTES 2018

VENDREDI 6 JUILLET

20H30
ANGEL CITY PLAYERS

22H30
CEDRIC CHAUVEAU TRIO

SAMEDI 7 JUILLET

20H30
NOMAD PROJECT

22h30
LAURENT
COURTHALIAC OCTET

ENTRÉE GRATUITE
PLACE DU CHATEAU DU PUY
Infos : 04 94 39 98 13 - 06 87 49 96 59



Organisé par le Comité des Fêtes de Tourrettes

VENDREDI 6 JUILLET 2018

20h30 ANGEL CITY PLAYERS

Le groupe Angel City Players est un quartet de jazz moderne local, initialement fondé par Michael Steinman, tromboniste chanteur, né à San Francisco. Leur répertoire a évolué, passant des périodes des standards de jazz, à celles du boogie, de la new-orleans, pour arriver aujourd'hui à un mélange de funk, blues, rock, reggae mais toujours avec des couleurs de jazz. Ce soir, en plus de son quartet de jazz composé de **Stéphane Mondésir** au piano, **Sébastien Alquier** à la basse, **Lionel Pellissier** à la batterie, **Michael Steinman** a invité **Hervé Allari**, guitare, à les rejoindre.



22h30 CEDRIC CHAUVEAU TRIO

Cédric Chauveau, au piano, **Nicola Sabato** à la contrebasse et **Mourad Benhammou** à la batterie, partagent des influences communes : Oscar Peterson, Ahmad Jamal, Monty Alexander, Ray Brown, Art Blakey, Winton Kelly, McCoy Tyner, Ella Fitzgerald, Junior Mance, Cannonball Adderley, Jeff Hamilton, Gene Harris, Anthony Perkins, Red Garland, Sarah Vaughan et beaucoup d'autres !

Cédric Chauveau découvre le jazz en 1993 à Montpellier. En 2002 sa rencontre avec le saxophoniste barcelonais Esaie Cid en 2002, sera déterminante. Il lui propose de jouer avec lui au sein du groupe Jazzpel. Il se produit dans la plupart des clubs réputés de la capitale (Duc des Lombards, Caveau de la Huchette, Sunset Sunside etc) accompagne également les chanteuses Rachel Ratsizafy, Susana Sheiman ou le saxophoniste Craig Handy en 2013. **Mourad Benhammou** s'est produit dans les plus grands festivals. En 2004 il rencontre Walter Perkins aux Etats-Unis, qui deviendra pour lui un mentor. Il créera un projet, Mourad Benhammou and the « Jazzworkers », quintet rassemblant Fabien Mary, David Sauzay, Pierre Christophe, et Fabien Marcoz. **Nicola Sabato** est un sideman précieux, car d'une grande finesse. On peut le voir aux cotés de musiciens prestigieux tel que: Harry Allen, Brad Leali, Pierrick Pedron, Anne Ducros, Alain Jean-Marie, Joe Lee Winson, Marc Fosset, André Villéger, Ronald Baker, Marcel Azola... Il est également leader d'un trio, dans la tradition musicale de Nat « King » Cole ou Oscar Peterson mais avec un son et une approche modernes.



SAMEDI 7 JUILLET 2018

20h30 NOMAD PROJECT

Nomad Project quartet revisite les grands standards du maître Django Reinhardt et bien d'autres. Avec un style swing manouche moderne tout en respectant les codes traditionnels du genre, la pompe, le swing, le touché, le phrasé, la pulse, la virtuosité !! Nomad Project un quartet unique en son genre.



David Kuszowski et **Sacha Ekizian** guitaristes passionnés de jazz manouche, jouent ce swing gitan avec une approche personnelle et complémentaire. **Philippe Brassoud** à la contrebasse au palmarès artistique international, puisqu'il a accompagné sur scène des artistes tels que Didier Lockwood, Sara Lazarus, Ibrahim Maalouf et bien d'autres encore ! Pour compléter ce carré d'as, un musicien original, virtuose et très talentueux, **Monsieur Frédéric Viale**, accordéoniste de jazz, qui donne au quartet Nomad Project cette originalité et cette richesse de jeu !

22h30 LAURENT COURTHALIACT OCTET

Après son hommage à la baronne Pannonica, égérie des beboppers, le pianiste Laurent Courthaliac célèbre Woody Allen et son amour du jazz. Du poétique et intemporel «Manhattan» au joyeux et swingant «Tout le monde dit 'I Love You'», le pianiste opère à la tête d'un octet de choix, une plongée classique au cœur de l'esprit de Gershwin et de la culture des standards new-yorkais.



Laurent Courthaliac au piano sera entouré de **Fabien Mary**, à la trompette, **Bastien Ballaz**, au trombone, **Dimitry Baevsky**, au saxophone alto, **David Sauzay**, au saxophone ténor, **Xavier Richardeau**, au saxophone baryton, **Alexander Claffy** à la contrebasse, et **Lawrence Leathers** à la batterie. Laurent Courthaliac a envisagé cet album de manière orchestrale. Il a placé son piano au centre d'un octet à la taille idéale pour combiner des arrangements précis et concertants avec l'inspiration de solistes qui apportent à chaque partition le souffle d'un chœur et l'énergie du swing. Confiant à la plume de Jon Boutellier le soin de donner toute leur envergure à ses intuitions d'arrangeur et d'étaler la palette de timbres de ce medium band, il sait pouvoir compter sur un casting de fines lames du bop qui comptent parmi ses plus fidèles compagnons de route et évoluent entre les deux capitales du jazz mondial, Paris et New York.

Prochains rendez-vous festifs proposés par le Comité des Fêtes de **TOURRETTES** **FETE DE LA SAINT MARTIAL**

SAMEDI 21 JUILLET *PLACE DE L'HORLOGE*

- 12h00** APÉRITIF OFFERT à la population
- 14h00** Concours de boules
- 20h00** Repas pastoral - 12 € boissons comprises
- 21h00** **SOIRÉE DJ** toutes danses ; rock, disco...

DIMANCHE 22 JUILLET

- 10h00** Procession en présence de Don Joachim avec **LES BRAVADEURS DU PAYS DE FAYENCE**
Rendez-vous sur la Place de la Mairie
Messe à l'Eglise St André de Tourrettes
- 12h00** **AÏOLI GÉANT** Place de l'Horloge
Animation musicale
- 16h30** **CONCOURS DE BOULES**
sur le Parking de la Maison des Associations

SAMEDI 4 AOÛT - SOUPE AU PISTOU

20h30 DÎNER DANSANT

Infos et réservations pour les repas au 06 87 49 96 59

Renseignements concernant le Festival de Jazz

Tél. 04 94 39 98 13

Mail : m.floch@mairie-tourrettes-83.fr

Site de la mairie de Tourrettes : www.mairie-tourrettes-83.fr

ARTISTES

ATELIER ART'YPIQUE Anthony VINADOCCHIO



Installé au coeur du village de Tourrettes, non loin de la place de la Mairie et bénéficiant d'un panorama des plus inspirants sur toute la vallée jusqu'à perte de vue, l'atelier "Art'ypique" se fait discret, et pourtant, c'est là

que tout se crée... Difficile de cibler ce profil... Certains veulent être pompier, docteur ou encore pilote de ligne, lui voulait être inventeur ! Mais il était loin de se douter que ce mot avait diverses interprétations et allait le suivre tout au long de son parcours d'artiste...

Anthony Vignadocchio est un jeune artiste qui a su mettre à profit les différentes expériences de ces dix dernières années. Il s'est construit une identité artistique propre et originale sans se priver pour autant d'arpenter plusieurs chemins en même temps, pourvu qu'ils soient du domaine artistique ou culturel...

Riche des galères de la vie, il se sent tous les jours privilégié, et pour ne citer que lui : "Né avec des mains en or, il a grandi sans or dans les mains" (phrase extraite de son livret d'auteur qu'il interprète aussi sous le pseudonyme "UtopiK") Autant vous dire qu'en vous plongeant dans ses oeuvres, vous serez immédiatement interpellés par un artiste complet aux multiples facettes...

Autodidacte, manuel, inventif, rêveur et... ingénieux par paresse... Autant de mots qui résonnent comme l'horoscope de sa vie dont il tire partie à chaque instant ! Inutile de lui demander de citer ses inspirations, il se nourrit de tout, tout le temps. Une infime phrase tout comme un simple bout de bois peuvent ainsi se transformer en véritable chef d'oeuvre sans autre référence que son inspiration, n'en déplaise aux inconditionnels de l'histoire de l'art.

L'esprit libre, il ne se met aucune barrière si ce n'est celle de la taille de ses créations qui restent - pour le moment - à l'échelle de son petit atelier. Il est attiré par les éléments naturels et c'est donc en toute logique que le vieux bois, le fer et la pierre sont au menu de ses créations atypiques. Il se joue de différentes techniques pour tordre les bois ou les graver par jonction électrique (fractale), il soude, emboîte, résine et se hâte de souligner chacune de ses pièces uniques, fraîchement achevées, d'une phrase qui vous rapproche encore un peu plus de son inspiration sans pour autant la comprendre...

Personne ne sait sur quel chemin vous allez le croiser... N'est-ce pas ça, la vraie liberté artistique ? - Se donner les moyens d'avoir le choix.



ATELIER JJ – JÓZEF JAKUBCZYK TAPISSERIES D'ART TISSEES MAIN Originales et exclusives

Hautement décorative, chaleureuse et prestigieuse, une véritable oeuvre d'art originale pour réchauffer votre intérieur et enrichir votre patrimoine. Autrefois, la tapisserie était un élément incontournable dans la décoration des riches demeures. De nos jours, elle est adoptée par tous ceux qui désirent donner à leur intérieur une atmosphère chaude et reposante. Les tapisseries les plus précieuses sont celles exécutées à la main. Dès le début du tissage, l'artiste doit imaginer l'oeuvre finie car ensuite plus aucune modification n'est possible. C'est pour cela que les trente premiers centimètres sont essentiels car d'eux dépendent la forme et l'harmonie des couleurs de l'ensemble final.

Le thème principal des oeuvres de Jozef Jakubczyk est la Nature. Ses tissages sont très réalistes et on les assimile souvent à de véritables tableaux tissés. On peut y trouver de l'art abstrait mais surtout des paysages, des fleurs, des animaux, des oiseaux, et des insectes. L'artiste utilise de la laine de mouton pour réaliser ses tapisseries. Leur création est un travail absorbant qui demande une grande concentration d'esprit et la réalisation de certaines d'entre elles nécessite souvent plusieurs mois. Un tissage peut comporter jusqu'à plusieurs milliers de fils de couleurs différentes, chaque fil y a sa place et y joue un rôle précis.

De telles oeuvres naturelles sont alors en mesure de donner aux intérieurs les plus froids une ambiance chaleureuse et unique.

Jozef JAKUBCZYK, artiste – Lissier créateur
Diplômé de l'Académie des Beaux-Arts, Lodz, Pologne

Atelier JJ - Ouvert tous les jours (sauf lundi) de 10h à 12h et de 14h à 18 h00

- Exposition permanente
- Démonstration du tissage
- Cours de tissage (individuel et le groupe)

41 Grande Rue - 83440 TOURRETTES (Var) France - e-mail: jj@atelier-jj



14^{ème} ÉDITION "LES ARTS AU CŒUR DU VILLAGE" À TOURRETTES - 14 > 15 JUILLET 2018

Depuis sa création en 2004, la manifestation "Les Arts au Cœur du Village" est reconnue comme l'exposition d'Art incontournable de la région.

Labellisée « Évènement Culturel » par la Communauté de Communes du Pays de Fayence, la manifestation regroupe plus de 70 artistes dans les ruelles escarpées du Village de Tourrettes.

Cette année, une nouvelle équipe a été mise en place avec Manuela, assistée par les artistes de Tourrettes, Ludovic et Marco avec toujours l'envie de continuer à enchanter les visiteurs pour un week-end placé sous le signe de l'art à Tourrettes.

Cet événement est devenu le rendez-vous des nombreux artistes locaux, nationaux et européens.

En effet, tous les styles artistiques y sont représentés : la gravure, la sculpture sur bois, sur pierre, la ferronnerie, la mosaïque, tous les styles de peinture, le travail sur carton, le travail de la

terre, le raku, la photographie ...

Des démonstrations seront prévues tout le week-end. Les Horaires : Samedi de 10h à 20h et Dimanche de 10h00 à 18h30

Les parkings de Tourrettes et Fayence seront mis à disposition du public pour faciliter la visite, ainsi qu'une navette gratuite pour acheminer facilement les visiteurs depuis l'école du Coulet vers le centre du village tout au long du week-end.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Les Arts au Cœur du Village
Places et ruelles du Village de Tourrettes
Entrée gratuite

CONTACT : ORGANISATION ACV :
06 28 92 49 27 - tourrettes.acv@gmail.com
Coordination Orfeo Events: 06 61 32 33 33



ASSOCIATIONS

ASSOCIATION YOGA KUTIR (Kutir mot sanskrit qui signifie refuge)

Le Yoga est une science du corps et de l'esprit qui comprend une grande variété d'exercices et de techniques. Bien que d'origine orientale, il a été bien intégré et mis en pratique en Occident, que ce soit sous sa forme originale ou sous une forme adaptée. C'est un système pratique qui peut profondément aider les gens dans la vie quotidienne et dans l'exploration des aspects plus profonds de la vie. Les techniques employées utilisent des postures physiques, des pratiques de respiration, de la relaxation et de la méditation.

De nombreuses personnes se sentent concernées par le yoga car il propose une réponse aux problèmes de l'homme moderne et de la société. Sa pratique apporte de nombreux bénéfices. Il peut soulager divers types de maladies si répandues aujourd'hui, par exemple l'hypertension, les problèmes respiratoires, le diabète, les troubles digestifs, le mal de dos, la dépression et la migraine. Il peut jouer un rôle important et efficace dans la gestion du stress, dans la capacité de travail et la relation aux autres.

Le mot Yoga signifie se relier ou unir. Par sa pratique, un adepte peut commencer à équilibrer tous les aspects de son être physique-émotionnel-mental, c'est à dire tous les éléments nécessaires pour avoir un vie pleine et harmonieuse.

Salle des Romarins

Mardi : 9h00 à 10h30 - Mercredi Yin Yoga : 9h30 à 11h00 (sur inscription)

Jeudi : 18h30 à 20h00

**Pour plus de renseignements ou inscription,
merci de contacter Mangala/Véronique**

Tel: 06 05 34 61 59 - email: mangala.luna@yahoo.co.uk



Mon parcours :

En raison de douleurs de dos en 1989, je débute la pratique du yoga. Je reçois une première formation à l'ashram Sivananda en Inde (Neeyar Dam) en 1997 à la suite de laquelle je commence à enseigner. Mon exploration de différents styles de Yoga m'amène en 1999 à l'université de Yoga Satyananda à Munger en Inde où je réside pendant 6 mois et participe à un cours d'études yogiques.

Après deux années (2005/2007) d'études au «Mandala Yoga Ashram» (Pays de Galles), j'obtiens un diplôme reconnu par le «British Wheel of Yoga»; pour approfondir ma connaissance du Yoga je décide de devenir résidente dans ce centre; j'effectue une première année d'études sur la comparaison des techniques de méditation yogique et bouddhiste puis j'accepte le poste de directrice de l'ashram tout en continuant à enseigner la méditation et le yoga au sein de l'ashram et à l'extérieur.

Je rentre en France en 2011 pour participer à l'ouverture d'une année d'études sur les bienfaits du yoga dans notre société à l'Université de Lille, Droit et santé. Pour soutenir ma thèse j'organise, pour le personnel, des cours de Yoga sur la gestion du stress en entreprise dans le centre de Réadaptation Fonctionnelle de Warcq à Charleville-Mézières. Depuis 2014, je réside dans le Var où je donne des cours collectifs dans mon village à Turrettes; je me déplace aussi à Sophia Antipolis pour des cours en entreprise qui ciblent la gestion du stress. J'anime régulièrement des ateliers et séminaires.

Mangala - Véronique Four



GYM ET STRETCHING

L'activité Gym et Stretching a clos sa saison 2017/2018, dans la joie et la bonne humeur pour cette fin d'année scolaire teintée d'émotion.

En effet, Anne-marie Larouze ayant dispensé les cours au sein de la salle des Romarins de Tourrettes durant 17 ans, passe le relais à Myriam Breton.

Gym et stretching toujours au programme, mais de nouveaux cours sont également proposés, notamment celui de Postural ball, qui rencontre un succès accru auprès des adeptes sportifs.

Nous vous invitons aux cours d'essai pour toutes ces activités à la rentrée prochaine le :

LUNDI 17 SEPTEMBRE 2018

Horaires des cours :

**Lundi : 10h00 – GYM - 14h15 – GYM
15h30 – POSTURAL BALL**

**Vendredi : 10h00 – GYM
14h30 - STRETCHING**

**Pour tous renseignements s'adresser à :
MYRIAM BRETON D.E Tél : 07 68 38 56 83**

FOYER RURAL FAYENCE-TOURRETTES

Changement de présidence

Lors de la dernière Assemblée Générale, deux co-présidents ont été élus :

M^{me} Armelle VILCOQ,
habitant Tourrettes
M. Jean-Michel GUICHARD,
habitant Fayence

INFOS MAIRIE



ZERO PESTICIDE

Dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, plusieurs mesures sont prévues pour tendre vers l'objectif « zéro pesticide » dans le cadre d'une démarche progressive : Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques est interdite pour toutes les structures publiques (communes, départements, régions, Etat, établissements publics) et la vente en libre-service des pesticides chimiques n'est plus autorisée pour les particuliers. **Au 1^{er} janvier 2019, la vente et l'usage des pesticides chimiques seront interdits pour les particuliers.**



CATASTROPHE NATURELLE SECHERESSE 2017

Nous vous informons que nous avons envoyé début janvier 2018 au Préfet du Var le dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune de Tourrettes concernant la sécheresse de 2017. Nous sommes toujours dans l'attente de l'arrêté interministériel. Pour rappel dès la publication de cet arrêté au Journal Officiel, les administrés auront 10 jours pour prendre contact avec leur compagnie d'assurance et leur transmettre cet arrêté.

Celui-ci sera mis en ligne sur le site de la mairie, diffusé par voie de presse, et envoyé à toute personne qui nous aura communiqué son adresse mail, ou postale.



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES ELECTIONS EUROPEENNES 2019

En 2019, auront lieu les élections pour les « Européennes ». Nous rappelons aux ressortissants européens qui veulent voter, que l'inscription sur les listes européennes est obligatoire.

Attention ! Si vous êtes inscrits sur les listes municipales européennes, l'inscription pour les européennes n'est pas automatique. Il faut bien une double inscription.

Pour information les inscriptions sur les listes électorales doivent se faire avant le 31 décembre de l'année en cours.



L'annuaire des professionnels de la ville de Tourrettes est bientôt disponible sur Internet.

Afin de valoriser vos compétences et promouvoir votre savoir-faire, la commune souhaite créer un annuaire pour vous, acteurs économiques de Tourrettes. Dès lors, si vous êtes un professionnel de service, artisan, commerçant ou encore si vous avez une profession libérale, rien de plus simple, contactez - nous par mail : communication@mairie-tourrettes-83.fr

Un représentant de la commune prendra attache auprès de vous.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



LA DECHETTERIE AUTOMATIQUE DU BIANÇON A MONTAUROUX

La déchetterie automatique de Montauroux, située Chemin du Biançon à Montauroux dans la zone d'activités de Fondurane, est uniquement réservée aux porteurs d'un badge délivré par la Communauté de communes lors de la signature de la charte d'utilisation. Ouverte du lundi au samedi de 5h00 à 21h00, et le dimanche de 7h00 à 13h00, elle s'adresse :

Aux particuliers : Une franchise de 1 tonne est appliquée aux particuliers du Pays de Fayence, au-delà les tarifs indiqués ci-dessous sont applicables. Gravats propres (22€/t) - Gravats sales (190€/t) - Bois issus de la déconstruction (80€/t).

Aux professionnels : Les professionnels ne bénéficient pas de la franchise et le badge d'accès est payant pour les professionnels qui ne possèdent pas la carte d'abonnement pour l'accès à la déchetterie de Tourrettes

La déchetterie automatique collecte uniquement les gravats : matériaux inertes provenant de la démolition, le bois : palettes ou chutes de bois, les déchets industriels : les déchets liés à la construction et la déconstruction hors gravats propres et bois (plâtre, placoplâtre, syporex...)

Pour obtenir votre badge, rendez-vous sur le site de la communauté de communes du Pays de Fayence : <http://www.cc-paysdefayence.fr/competences/dechets-urbains/dechetteries/dechetterie-auto>

DECHETTERIE DE TOURRETTES

La déchetterie intercommunale de Tourrettes se situe sur la RD56 - Rte de Bagnols-en-Forêt. Elle est ouverte du lundi au samedi de 8H à 17H et elle est fermée les dimanches et les jours fériés.

Suite aux travaux de réhabilitation les conditions d'accès pour l'ensemble des usagers (particuliers et professionnels) seront prochainement modifiées.

En attendant, l'accès pour les particuliers est gratuit.

Des formulaires de demande badges sont distribués aux particuliers du Pays de Fayence.

Une fois complétés les formulaires doivent être retournés et accompagnés d'un justificatif à la Communauté de communes. Dès la réception des badges, la Communauté de communes les délivrera aux usagers.

Pour les professionnels, ils doivent s'acquitter d'une carte d'abonnement moyennant 10€, au siège de la Communauté de communes. Un formulaire pour les professionnels est disponible et il peut être obtenu à la Communauté de communes.

Pour obtenir la carte d'accès les professionnels doivent présenter les justificatifs suivants :

- Justificatif de domicile et/ou d'imposition de l'entreprise dans le territoire de la

Communauté de communes,

Ou bien

- Justificatif de réalisation de travaux sur le territoire communautaire pour les professionnels extérieurs à la Communauté de communes,

- Extrait de Kbis ou répertoire des métiers, - RIB ou RIP,

- Photocopie de la carte grise du ou des véhicules pouvant fréquenter la déchetterie.

Le règlement de 10€ pour la carte d'abonnement s'effectue en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Tout comme les particuliers, les conditions d'accès pour les professionnels sont amenées à être modifiées très prochainement.

En attendant, le dépôt de déchet par les professionnels est payant. Le tarif applicable est de 60€ la tonne ; une franchise mensuelle de 500 kg est accordée aux professionnels domiciliés et/ou contribuables dans le territoire du Pays de Fayence. Les professionnels extérieurs ne bénéficient pas de la franchise de 500 kg.

L'apport de gravats propres et sales est interdit aux professionnels.

MAISON DU LAC : un projet ambitieux pour le tourisme de nos villages

Depuis août 2017, la Maison du Lac a ouvert ses portes sur les rives de Saint-Cassien. En 10 mois, le point d'informations touristiques et la boutique de terroir ont accueilli 11.500 visiteurs.

Et la tendance est à la hausse... la mise en place de cette maison, à l'entrée du Pays de Fayence fait écho auprès des territoires voisins. De nombreux visiteurs viennent des bassins de Cannes - Grasse, de Fréjus -Saint-Raphaël mais aussi de Draguignan, Toulon... et de la France entière à l'occasion de vacances dans le Var ou les Alpes-Maritimes.

Unaniment les visiteurs saluent la qualité du site et de l'accueil réservé et félicitent l'initiative du territoire visant à réunir en un seul lieu les produits de notre terroir.

Pour rappel, 400 à 500.000 visiteurs se rendent annuellement sur les rives du lac. D'après les statistiques relevées, 80% de ces visiteurs ne se rendent pas dans les villages. Voilà donc tout l'enjeu de la Maison du Lac : capter cette clientèle arrivée sur notre territoire et l'orienter vers nos villages et espérer des retombées économiques pour l'ensemble des professionnels.

La phase 2 de ce projet est actuellement en cours de réalisation, elle consistera en la mise en place d'un espace de découverte du Pays de Fayence. Construit autour de la thématique de l'eau il a pour ambition de présenter les richesses de nos villages et susciter l'envie de leur découverte. Disponible à partir de juillet 2018.

Le restaurant, initialement sur ce site depuis 1981 mais inexploité depuis 2007, retrouvera sa fonction première à partir du printemps 2019. Un appel à candidature sera prochainement ouvert par la Communauté de communes. Avis aux intéressés.

**La Maison du Lac est ouverte à votre service
du lundi au dimanche de 10 h à 19 h en été.**

Contacts : 07 86 11 69 83 – maisondulac@paysdefayence.com





LE COMPTEUR LINKY...

Afin de permettre à chacun d'entre vous de se faire sa propre opinion sur l'installation des compteurs Linky, nous vous proposons de lire l'article suivant rédigé par M. Michel RAYNAUD, ainsi que les précisions d'ENEDIS.

Beaucoup d'entre nous ont entendu parler du compteur Linky, ce compteur réputé « intelligent » susceptible de remplacer nos compteurs électriques actuels. Pourquoi le déploiement de ces compteurs par la société ENEDIS filiale d'EDF ?

L'idée première de réseaux « intelligents » appelés « smartgrids » est née afin de mieux gérer la distribution d'électricité et accompagner la transition énergétique, notamment l'intégration des énergies renouvelables dans les réseaux d'électricité. Ensuite, ces compteurs sont prévus pour enrichir la récolte des données

personnelles consommateurs et ainsi proposer des offres adaptées à leurs comportements. Ce sont ainsi 35 millions de compteurs prévus pour remplacer nos compteurs actuels qui seront détruits et recyclés.

Mais comment fonctionnent ces compteurs ? Le principe du compteur Linky est de superposer au courant actuel qui passe dans nos réseaux électriques un autre courant de fréquence beaucoup plus élevée et qui va donner au compteur toutes ses fonctionnalités prévues : relevé de consommation du citoyen en temps réel et donc gestion plus fine de la distribution d'électricité, quels types d'appareils électroménager (ou autre) il utilise, quels sont ses comportements en tant que consommateur pour pouvoir lui faire des offres spécifiques, gestion à distance des compteurs, relevés automatiques ne nécessitant plus l'intervention d'un technicien etc...

Ce compteur, hormis les avantages énoncés par leur distributeur ENEDIS, suscitent beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes de la part des citoyens et des autorités car ils présentent plusieurs problèmes qu'il est difficile de ne pas prendre en considération : un risque sanitaire avéré, une intrusion dans la vie privée, un système économique très controversé et un impact environnemental négatif.

Un risque sanitaire avéré : par l'introduction du CPL (courant porteur en ligne) nos habitations deviennent émissives (les câbles électriques se transforment en antennes) car nos réseaux électriques ne sont pas prévus pour ce genre de courant et exposent les citoyens à une irradiation permanente (à moins de couper leur compteur). On connaît la nocivité de l'exposition prolongée aux champs électromagnétiques et leurs pathologies induites (cancer, dépressions etc...) dénoncée dans plus de 1500 études scientifiques. Les scientifiques connaissent la dangerosité des courants porteurs en ligne et les concepteurs de ce compteur n'ont pas pris en compte cette dangerosité. Cette surexposition

aux ondes engendre une nouvelle pathologie (l'électro hyper sensibilité-EHS) En France 5 % des habitants en souffrent (Dernier rapport ANSES juin 2017). En Suède, le seul pays où cette maladie est reconnue ce taux atteint 10 %.

Les précisions d'Enedis : *Le courant porteur en ligne (CPL) ne circule pas en permanence dans l'installation. Le temps cumulé, mesuré par le laboratoire CTBS qui a fait les mesures pour le compte de l'ANFR et de l'ANSES, est d'environ 30 minutes par tranche de 24 heures. Ce temps prend en compte des demandes de « forçage » d'émission pour le besoin de mesures ponctuelles. En dehors de ces émissions, il n'y a aucune valeur CPL dans l'installation.*

Les champs électromagnétiques sont classés par l'OMS dans la catégorie « 2B », comme beaucoup de produits familiers (comme le café). Les valeurs mesurées sont, pour les champs magnétiques liés à Linky, entre 100 et 600 fois inférieures à la norme (Cf. le rapport du laboratoire du CTBS [Centre Scientifique et Technique du Bâtiment] de septembre 2016). Le rapport de l'Agence Nationale de la Santé est clair : « Les compteurs Linky, que ce soit en matière de champ électrique ou magnétique, sont à l'origine d'une exposition comparable à celle d'autres équipements électriques déjà utilisés dans les foyers depuis de nombreuses années (téléviseur, chargeur d'ordinateur portable, table de cuisson à induction...) ».

Une intrusion dans la vie privée. Direct Energie a été mis en demeure pour une absence de consentement concernant les données issues du compteur communicant LINKY (27 mars 2018). « Le bureau de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), composé de la Présidente et des vice-Présidents, a décidé de rendre publique cette mise en demeure afin de sensibiliser les personnes quant à leurs droits et leur capacité de maîtrise sur leurs données de consommation énergétique. Ces données peuvent en effet révéler de nombreuses informations relatives à leur vie privée (heures de lever et de coucher, périodes d'absence ou nombre d'occupants du logement) ». On assiste au « puçage » de nos foyers, derniers lieux d'intimité et beaucoup considèrent ce système comme un système de surveillance à l'intérieur de nos foyers.

Les précisions d'Enedis : *La mise en demeure de la CNIL est disponible sur son site à l'adresse <https://www.cnil.fr> et explique qu'un fournisseur ne peut se procurer les données de consommation sans l'autorisation du client concerné. En effet, chaque client est propriétaire de ses données et peut s'opposer à leur transmission. De plus, le compteur Linky n'est qu'un compteur d'énergie électrique communicant, il n'est pas capable de lire la « signature » des appareils électriques qui fonctionnent. Il ne peut donc, en aucun cas, décrypter le nombre d'occupants d'un logement ou le détail des appareils utilisés au sein d'un foyer.*

Un système économique très controversé. L'installation de ces compteurs représente un investissement 5 milliards d'euros qui s'oriente vers 7 ou 8 milliards. La Cour des Comptes (Rapport annuel 2015) a épinglé sévèrement ce compteur indiquant que « le déploiement massif du compteur électrique Linky représente une bonne affaire pour Enedis (ex-ERDF), et les consommateurs en sont les grands perdants ». Effectivement, par un jeu de données le coût de l'installation sera, in fine, supporté

par le citoyen et beaucoup de citoyens qui ont déjà le compteur Linky, se plaignent de l'envol de leur facture d'électricité. D'autre part, le succès du compteur Linky reste suspendu à des perspectives financières fragiles dont la simulation ne présage pas un avenir bénéfique. Par ailleurs, sur le marché général des données numériques, si le consommateur est déjà à la fibre ou au haut-débit hertzien, quel avantage retirerait-il d'un nouveau lien filaire ? On fait beaucoup mieux avec la fibre qu'un compteur Linky déjà dépassé, utilisant un réseau ancien et non adapté. D'autre part, l'industrie du transport des données est entrée dans l'ère des rendements décroissants avec l'érosion des bénéfices de l'industrie des services mobiles. Le risque d'échec économique est donc très probable, et ce dans une perspective globale ou EDF est déjà fragilisée et possède 100 % d'ERDF-Enedis.

Les précisions d'Enedis : *Le rapport de la Cour de Comptes explique que les clients auront l'opportunité de réaliser des économies (financières) à condition d'utiliser les données fournies par leur compteur. En effet, le compteur Linky va permettre aux clients d'optimiser leurs habitudes de consommation au moyen d'une courbe de charge qui va mettre en évidence l'impact de l'utilisation « anarchique » des appareils. La courbe de charge est disponible dans l'espace personnel du client qui en fait la demande. Sur l'aspect financement, la mise au point du président de la Commission de Régulation de l'Énergie clarifie ce point suite au rapport de la Cour de Comptes et de l'article de l'association « Que Choisir » disponible à <http://www.cre.fr> sous le titre « Mise au point sur les compteurs Linky ». Aujourd'hui, 11 millions de compteurs ont été remplacés, soit 1 compteur sur 3, et cette opération a été transparente pour la majorité des clients. Les rares problèmes de facturation recensés résultent d'ajustements dans le cas de clients qui bénéficiaient d'une puissance réelle supérieure à la puissance contractuelle ou de compteurs défaillants qui n'enregistraient pas la consommation réelle.*

Un impact environnemental négatif : Plus de 80 millions de compteurs (35 millions pour l'électricité, 35 pour l'eau, 11 pour le gaz) en parfait état de marche seront remplacés. Car après le Linky ce sont vos deux autres compteurs de gaz et d'eau qui seront remplacés par des compteurs « communicants ». Les opérateurs ont beau assurer que des filières de recyclage vont être mises en place, elles ne devraient exister que pour des appareils arrivés en fin de vie. Or les compteurs actuels sont prévus pour durer 60 ans, contrairement aux Linky, Gazpar et Compagnie qu'il faudra remplacer, à nouveau à grands frais, dans moins de 20 ans.

Les précisions d'Enedis : *le parc actuel comprenait d'anciens compteurs électroniques ou électromécaniques, pour certains en fin de vie. Ces appareils d'ancienne génération ne répondaient plus aux attentes de la collectivité qui a décidé de prendre le virage de la transition énergétique. Les 35 millions de compteurs électriques remplacés sont recyclés pour limiter l'impact environnemental*

La France a choisi le tout hertzien (ondes) pour l'acheminement des données du compteur particulier au central gestionnaire, ce qui nécessite l'installation de 700 000 antennes supplémentaires en émission quasi permanente augmentant ainsi « l'électrosmog » ambiant dans nos campagnes, nos villes, nos villages... Pourquoi ne pas avoir choisi la fibre optique beaucoup plus sûre et rapide pour des fonctionnalités qui vont devenir de plus en plus gourmandes en matière de transfert numérique ?

Les précisions d'Enedis : *Il n'y a pas d'antennes de télécommunication installées sur le territoire, la communication se fait par une simple carte SIM (comme pour nos téléphones portables) située dans un concentrateur qui collecte les données des compteurs.*

Le retour d'expérience au niveau du consommateur, avec déjà 10 millions de compteurs installés et 6% de citoyens concernés, fait preuve des pannes répétées, de dysfonctionnements, de destructions d'appareils électroménagers ou informatiques, sans compter les incendies suite à leur pose.

Les précisions d'Enedis : *Le projet Linky fonctionne dans une gamme de fréquences normées NF et CE, les appareils qui ne respectent pas ces normes peuvent être perturbés. Les rares cas d'incendies sont le résultat de mauvaise mise en œuvre des procédures comme les défauts de serrages des bornes qui peuvent entraîner des échauffements et faire fondre les compteurs. Ce ne sont pas les émissions CPL qui génèrent ces problèmes.*

Ce compteur déchaîne souvent les passions il est principalement un problème environnemental qui vise à ne pas plonger définitivement les foyers dans des situations difficiles et irréversibles, car une fois le compteur Linky posé, il sera très difficile de s'en défaire.

Actuellement en France plus de 620 mairies ont procédé à des arrêtés municipaux suspendant l'installation de ces compteurs. Dans notre canton ce sont les communes de Bagnols, Seillans et bientôt Montauroux qui suspendent l'installation des compteurs Linky. Malgré tous les dires, les compteurs ne sont pas obligatoires, mais ENEDIS procède souvent en toute discrétion ou en force pour installer ses compteurs. Beaucoup de plaintes sont émises par les concitoyens victimes d'intimidations ou installations forcées. Chaque citoyen peut refuser le compteur en se manifestant par lettre recommandée à ENEDIS, ce qui n'implique pas l'installation si le compteur est à l'extérieur de la maison ou sur la voie publique. Dans ce cas, les citoyens se protègent en « barricadant » leur compteur actuel, une solution

défendue par la loi (Jugement du tribunal de La Rochelle du 20/06/2017). Le jugement du tribunal a affirmé de façon parfaitement claire que les installateurs de Linky n'ont absolument pas le droit de casser les protections installées devant le compteur ordinaire par l'habitant.

Les précisions d'Enedis : La pose du compteur est obligatoire et cette obligation découle directement de la loi sur la Transition Énergétique. Enedis ne force pas la porte des clients pour poser les compteurs. Tous les clients sont informés 45 jours à l'avance du rendez-vous pour le remplacement du compteur et disposent d'un numéro vert pour s'informer sur Linky 0800 054 659.

On peut quand même retenir le coût de ces compteurs qu'il faudra renouveler tous les 10 à 15 ans, le passage en force de l'État Français pour imposer ces compteurs à l'opposé de l'Allemagne, de la Belgique et du Portugal, la désinformation sur les caractéristiques techniques de ces compteurs, et la forte baisse de la puissance disponible (très probablement très supérieure à 15%) sans diminution équivalente du prix de l'abonnement. Tout ceci pour des avantages bien maigres pour le consommateur.

Les précisions d'Enedis : Le coût de ces compteurs est neutre et le restera pour le client. Le choix de l'Allemagne s'explique par un autre mode de distribution de l'énergie électrique, elle déploiera les compteurs pour les clients ayant une puissance minimale de 6KVA (abonnement le plus faible en France). La Belgique va commencer le déploiement de compteurs communicant comme la France et les autres pays européens. Seuls 3 pays ne déploieront pas de système communicant pour des raisons internes aux pays concernés.

La pose des compteurs sur notre commune de Tourrettes doit s'effectuer de Septembre 2018 à Août 2019. Enfin, le but de cet article n'est pas de donner un avis, pour ou contre Linky, mais de donner des éléments concrets pour informer et aider le citoyen à se forger sa propre opinion et de prendre ainsi les bonnes décisions en temps réel, en toute sérénité.

Les précisions d'Enedis : La France a choisi d'agir pour l'avenir en se lançant dans la Transition Énergétique afin de réduire l'impact de la production nucléaire, des rejets dans l'atmosphère et d'intégrer les énergies renouvelables. Pour cela, il était impératif de nous équiper d'un compteur communicant qui permet au client de suivre et optimiser sa consommation et sa puissance souscrite, de bénéficier de nouvelles offres de la part des fournisseurs (heures week-end par exemple), mais aussi de protéger son installation (contre les surtensions par exemple). Cette optimisation doit permettre à chaque client de réduire sa facture énergétique, à chaque fournisseur de proposer des services adaptés et à la collectivité de pouvoir privilégier les moyens de production les moins polluants.



UN FAIT DIVERS DE L'AUTOMNE 1677

UNE VISITE PASTORALE QUI TOURNE MAL OU LES OUTRANCES DE PIERRE DE VILLENEUVE, L'INTRAITABLE BARON DE TOURRETTES

Nouvellement nommé évêque de Fréjus, Monseigneur Benoît de Clermont-Tonnerre voulut mettre fin à quelques divergences observées dans l'office de quelques saints honorés dans les églises du pays. Par le synode de janvier 1677, il nomma une commission chargée de préparer le « Propre des saints du diocèse », document qui fut publié et rendu obligatoire l'année suivante, le 11 mai 1678.

Or en ce temps, le farouche baron Pierre de Villeneuve lui avait adressé une lettre, demandant la mutation de l'abbé Ordain, vicaire de Tourrettes, auquel l'opposait un conflit. L'évêque se trouva placé face à un véritable dilemme car l'abbé appartenait à une famille très respectable et jouissait d'une réputation irréprochable. Le 22 Octobre de l'an de grâce 1677, pour en avoir le cœur net, il décida d'effectuer une visite pastorale à Tourrettes, depuis sa résidence de Fayence : une église bien tenue serait la preuve d'un desservant fidèle et sérieux ! On s'agite, on court prévenir le baron, le bailli et toutes les personnalités concernées. Les hommes reviennent des champs ; les femmes redressent leurs coiffes ; on débarbouille vite fait les petits car une telle visite dans un village reculé est prétexte à une vraie fête (et au sacrifice du cochon) ! Mais l'ombrageux seigneur Pierre de Villeneuve « homme violent et superbe », défendit à toute personne, on ne sait pour quelle raison, de se porter au-devant du prélat.

L'évêque était entré avec sa suite dans l'église, édifice pauvre mais relativement bien tenu, et en faisait l'inspection, surpris qu'aucun notable, aucun villageois ne l'ait suivi dans le sanctuaire. Au moment de franchir le seuil de l'église pour sortir, il se trouva face une foule hostile menée par le baron lui-même, son bailli et les consuls qui le poursuivirent de leurs injures jusque sur la place publique. Le père Girardin du couvent de Saint-Tropez assura même qu'ils allèrent jusqu'à le souffleter.

« Le doux et extrêmement bon prélat », ainsi que le décrit le chanoine Antelmy, partagé entre sainte colère et humiliation, sut contenir son indignation et s'en retourna à Fréjus, bien décidé à punir les coupables de l'outrage à sa fonction sacrée. Mais il était évêque et devait pardonner... Voulant laisser aux coupables le temps de se repentir, il attendit cinq semaines une quelconque résiliation ! Que nenni, rien ne put fléchir l'intraitable baron dont l'indigne conduite est restée inexplicée. Le Chevalier de Clermont, frère de l'évêque alla même jusqu'à le provoquer en duel, mais l'affaire n'eut pas de suite.

Un avis de Clermont-Tonnerre fut lu au prône et affiché aux portes de l'église stipulant que si, sous six jours, le baron, son bailli et les consuls ne se rendaient pas à Fréjus implorer leur pardon, la paroisse de Tourrettes toute entière serait frappée d'interdit. En carence d'exécution, l'interdit fut prononcé le 7 Décembre 1677. Personne, de mémoire d'homme, n'avait vu cela au pays : on n'y prêta pas attention... Des hommes en noir fermèrent l'église. Ils vidèrent le tabernacle, emportèrent les huiles des malades, le ciboire et le calice : tout ce qui est indispensable au culte. Les portes furent scellées.

Le crieur du village parcourt les ruelles pour informer les « manans et habitants de Torete » qu'ils étaient désormais exclus de l'Eglise, privés de sacrements et de toutes cérémonies religieuses. La cloche de l'église ne sonna plus. On n'y fit pas trop attention, car le clocher de l'église de Fayence continuait de rythmer les heures. Mais, plus de mariages, plus d'enterrements, plus de messe de minuit. Dans les villages voisins, on n'adressait plus la parole aux gens de Tourrettes et plus aucun commerçant ambulante ne s'arrêtait dans leur village. L'interdit c'est comme la lèpre, comme la peste : les morts étaient enterrés presque à la sauvette ! Les Tourrettans comprirent leur malheur. Ils auraient bien voulu se rendre

à Fréjus pour supplier l'évêque mais, terrorisés par le tyrannique baron, ils s'arrangèrent pour que l'évêque soit discrètement informé de l'intention et, le 2 mars 1678, l'interdit sur le village fut levé. Les hommes en noir revinrent pour ôter les scellés, rapporter les saintes huiles et rendre à l'église son âme et la paix aux habitants.

En fait cette mansuétude ne valait pas pour le baron Pierre de Villeneuve qui, entre temps, avait tenté de faire intervenir auprès du roi quelques bonnes relations à la cour de Versailles. Louis XIV, courroucé, ordonna la médiation de l'évêque de Marseille car Monseigneur de Clermont-Tonnerre, exigeait une totale résiliation.

Enfin une solution fut trouvée par les sages du Parlement de Provence qui firent connaître à l'intraitable seigneur que son procès en obtention du Marquisat de Trans, qu'il convoitait, serait fortement compromis par son entêtement. « Paris valut bien une messe », le titre de marquis valait bien un acte de contrition. Pierre de Villeneuve ploya le genou le 3 juin 1678 devant l'évêque de Fréjus, le suppliant à haute voix de lui pardonner son crime. « Je n'attendais que cette démarche », lui répondit Clermont-Tonnerre en le relevant, « pour vous absoudre d'une faute que j'aurais oubliée si l'injure s'était adressée à ma personne et non à ma dignité ». Le baron reçut alors l'absolution canonique. Trois jours plus tard, les gens de Tourrettes vinrent supplier l'évêque de venir visiter leur village. Clermont-Tonnerre, en proie à une grave maladie de consommation, s'alita peu après. Ses médecins, croyant bien faire, le saignèrent pour le guérir, si fort dit-on, qu'il en mourut dans le mois d'août 1678.

Tourrettes ne reçut donc jamais la visite pastorale souhaitée, mais ce fait divers valut au baron Pierre de Villeneuve d'hériter du titre de « premier marquis de France » qu'avait reçu son aïeul, Louis de Villeneuve, « riche d'honneur », général, chambellan du roi Charles VIII et du roi François 1er, capitaine de la ville de Sisteron et

capitaine général de la Marine de Provence. Le marquisat avait été créé par Lettres patentes du roi Louis XII, en 1506.

Sources :

- Dictionnaire historique et topographique de la Provence ancienne et moderne – Etienne Garcin 1835.
- Sourires du Haut-Var - Marijo Chiché-Aubrun : selon une publication « Chroniques de nos villages d'antan » - 1976
- Archives capucines du couvent de Saint Tropez : lettre du P. Girardin à son provincial.
- Archives départementales : Ins. Eccl. – Girardin ; II, p.259-260
- Pour l'origine du marquisat de Trans : Lettres patentes royales données à Blois en février 1506, enregistrées au Parlement le 31 janvier 1512, érigeant la terre de Trans en premier marquisat de France, incluant, outre la terre de Trans, celles ci-après désignées : *les Arcs, la Motte, Esclans, Vidauban, Ampus, Montferrat, Rouet, Pibresson, Séranon, Châteaudouble, Lagneros, Villehaute, Taradeau, la Garde-lez-Druguignan, Espérel, Brunet, Peiresc, la Colle Saint Michel, Callas, Tourtour et Villecroze.*

Le nom de Trans vient de sa position « par-delà de la rivière », au cœur d'un domaine baronial concédé en octobre 1200 à Géraud 1er de Villeneuve, par le comte de Provence Ildefonse II, en reconnaissance « pour les bons et loyaux services que Géraud avait fait tant au roi d'Aragon, son père, qu'à lui, en plusieurs diverses et importantes occasions de paix et de guerre et le beau et honorable train qu'il avait toujours tenu auprès de leurs personnes, avec beaucoup de prudence et de sagesse ».

Document réalisé grâce aux recherches effectuées par Elizabeth Duriez, Jacques Mireur et Gérard Saccoccini.

A.T.H. Tourrettes Héritage
www.tourrettes-heritage.fr

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Le 24.12.2017 REBUFFEL Jade, Corinne, Francine
Le 27.12.2017 FRANÇOIS Léo
Le 27.01.2018 LINSART Loïs
Le 05.02.2018 GUILLABERT Lana, Lyli
Le 14.02.2018 BRESSAN Kyliana, Katia, Paulette
Le 07.03.2018 MENGET Hugo, André, Jean-Yves
Le 13.03.2018 VERSPOOR Roza, Louise
Le 31.03.2018 ZROUGA Ahmed, Ayoub
Le 03.04.2018 RENAUD Adaline, Nicole, Françoise
Le 07.04.2018 ABBADI Yanis
Le 23.05.2018 HAON Mila, Audrey

MARIAGES

Le 03.03.2018 BARRECA Pascal
et MATTEUCCI Anne
Le 21.04.2018 DUPOUY Sébastien
et LÉTOUBLON Laure
Le 12.05.2018 MILLEREUX Max
et PRNOBIS Dorota
Le 12.05.2018 NICAULT Pierre
et DEZONCLE Annie
Le 19.05.2018 LEFEBVRE Franck
et WAC Adeline

DECES

Le 11.12.2017 COSTAGLIOLI Charlotte,
Emilienne veuve CAPPELLO
Le 15.12.2017 MOZE Renée,
Angéline veuve GREILLIER
Le 18.12.2017 TORLET Ginette,
Yvonne veuve DELCOURT
Le 23.12.2017 MADON Marc, François
Le 12.12.2017 JEANPIERRE Cyrille, Guy
Le 19.12.2017 COCOZZA Pierre, Michel
Le 22.12.2017 TOZZI Serge, Marcel
Le 08.01.2018 GIRARD Pierre, Marie, Henri
Le 03.01.2018 GARCIA François
Le 12.01.2018 CHAUMONT Marie
Antoinette veuve VIGNERON
Le 12.01.2018 PIERRE Danielle,
Paulette veuve LAMBERT
Le 14.01.2018 ANDRIEU Augusta,
Régine épouse BURSACHI
Le 16.01.2018 GEORGET Anne-Marie
veuve PENTECOTE
Le 28.01.2018 HAVART Pascal, Adonis, Lionel
Le 29.01.2018 PASSAVIE Gisèle,
Germaine épouse TANTI

Le 03.02.2018 HAZÉ André, Maurice, Marcel
Le 08.02.2018 COLSON Michel, Camille
Le 17.02.2018 DUMAS Jacqueline,
Monique épouse PAILLY
Le 03.03.2018 DEMICHELIS Alex,
Louis, Jean, Pierre
Le 05.03.2018 KLEIN Marie,
Elisabeth veuve MAYER
Le 11.03.2018 GILARDIN Odette
épouse KORCZAK
Le 11.03.2018 VADAGNINI Joseph
Le 13.03.2018 GOUVY Angèle, Henriette,
Marie, Françoise épouse BAYARD
Le 18.03.2018 LÉGUILLON Andréa,
Germaine, veuve AUBRY
Le 10.04.2018 BERTHOUT Christiane,
Louise, Madeleine veuve FORTOUL
Le 27.04.2018 OCCELLI Jeanne, Marie, Catherine
Le 17.05.2018 FABRE Pierre, Alphonse, Victor
Le 23.05.2018 PINACOLO Marius, Ernest

